

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

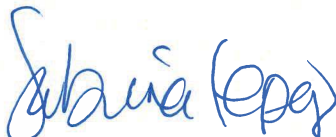
Entrée en vigueur – Règlement 797

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 15 février 2022, le conseil a adopté le règlement 797 intitulé « Rémunération des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Damien ».

Ce règlement entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2022, conformément à la Loi.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, le 17 février 2022.



Sabrina Lepage
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe